

## Aides

La MDMPH est l'interlocuteur principal des personnes en situation de handicap. Vous trouverez également dans cette rubrique d'autres structures et des associations qui peuvent vous aider.

**La Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH)** est un guichet unique pour accueillir les personnes handicapées et leur entourage, les informer et évaluer leurs besoins.

C'est la MDMPH qui décide des aides que vous pouvez avoir : AAH ((Allocations Adultes Handicapés), AEEH (Allocations d'Education de l'Enfant Handicapé), orientation d'hébergement, MVA (majoration pour la vie autonome), PCH (prestation de compensation du handicap)...

Les dossiers de demandes d'aides peuvent être faits à l'accueil de la Maison de la Métropole ou sur internet.

### **Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées**

Maison de la Métropole d'Écully

10, chemin Jean-Marie Vianney

Tél. : 04 72 86 04 90.

[Site internet](#) 

### **CAF (Caisse d'Allocations Familiales du Rhône)**

La CAF informe, écoute et aide les personnes en situation de handicap pour leurs démarches administratives.

C'est la CAF qui décide des aides que vous pouvez avoir : APL, prime d'activité, RSA, demande de prestation familiale...

La CAF s'occupe du versement des AAH (Allocations Adultes Handicapés) et AEEH (Allocations d'Education de l'Enfant Handicapé).

**Contact** : 08 10 25 69 80

Information : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### **CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)**

Une assistante sociale vous reçoit à la CPAM de Vaise.

Elle aide dans les démarches administratives en lien avec la CPAM.

Contact pour la prise de rendez-vous : 04 27 82 23 50

[allocpam.fr](http://allocpam.fr)

## AIDE AU LOGEMENT

Un logement, c'est un lieu de vie qui doit être adapté et sécurisant et c'est aussi l'accès à l'indépendance.

### Faire une demande de logement social

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale qui est guichet d'enregistrement pour les dossiers de logement social. Voir rubrique [Logement social](#)

### Rendre son logement accessible

- › Le CRIAS Mieux Vivre, association qui œuvre pour les personnes âgées et dans la perte d'autonomie peut vous conseiller sur l'adaptation des logements. Visite d'un appartement d'essai avec des moyens techniques d'essai.  
Contact : 04 78 62 98 24  
[contact@criasmieuxvivre.fr](mailto:contact@criasmieuxvivre.fr)  
[www.criasmieuxvivre.fr](http://www.criasmieuxvivre.fr) 
- › SOLIHA (Solidaire pour l'habitat). Des professionnels qui rendent le logement adapté au handicap.  
Contact ; Tél. : 04 72 53 59 90  
Courriel : [agence.rhoneouest@soliha.fr](mailto:agence.rhoneouest@soliha.fr)

## FAIRE VALOIR SES DROITS

Les personnes en situation de handicap bénéficient de certains droits pour faciliter leur quotidien, et notamment leurs déplacements. Ces droits sont adossés à des cartes spécifiques.

- › **La carte de priorité** : elle donne droit à une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, dans les établissements et les manifestations accueillant du public, et à une priorité dans les files d'attente.
- › **La carte d'invalidité** : elle donne droit au même avantage que la carte de priorité, plus les avantages fiscaux et diverses réductions tarifaires d'organismes.
- › **La carte de stationnement** : elle donne droit aux places de stationnement réservées.
- › **La carte mobilité inclusion** : elle a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle remplace progressivement depuis le 1er janvier 2017, les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

Des associations pour vous aider



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 114 est le numéro d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler. C'est un numéro national, gratuit, accessible par SMS ou fax, 24h/24, 7j/7, qui vous permet de contacter le SAMU, la Police-Gendarmerie ou les Pompiers.



Ville  
d'Écully

## MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération

CS 80212

69134 écully Cedex

### HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même  
horaires sauf lundi : journée continue  
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout  
accepter

Personnaliser